

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration concernant l'acquisition par la société « Cube Bidco, Inc. » du contrôle exclusif de la société « Circor International Inc. » et de ses filiales à travers l'acquisition de l'intégralité de son capital social et des droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur : Cube Bidco, Inc;
- la cible : Circor International Inc et ses filiales.

Nature de l'opération

- Acquisition de contrôle exclusif

Secteurs économiques concernés

- Marché des pompes;
- Marché des Composants aérospatiaux et de défense.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 04 août 2023.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration concernant l'acquisition par Cube BidCo, Inc, un véhicule d'acquisition contrôlé par des fonds d'investissement, des véhicules et/ou des comptes conseillés et gérés par diverses filiales de KKR, du contrôle exclusif de CIRCOR International, Inc. et de ses filiales.

KKR est une société d'investissement mondiale qui offre des services de gestion d'actifs alternatifs ainsi que des solutions liées aux marchés de capitaux et d'assurance. KKR encadre des fonds d'investissement qui investissent dans le capital-investissement, le crédit et les actifs réels et a des partenaires stratégiques qui gèrent des fonds spéculatifs.

CIRCOR conçoit, fabrique et commercialise des produits et des sous-systèmes technologiques différenciés pour les marchés de l'industrie, de l'aérospatiale et de la défense. CIRCOR dispose d'un portefeuille diversifié de produits de contrôle des flux et des mouvements.

Fait à Rabat le 24 juillet 2023.